

## **Réforme des rythmes scolaires**

### Membres présents représentants :

#### **La Mairie**

- M. Meysonnier : Maire
- M. Labrit : 1<sup>er</sup> Adjoint
- M<sup>me</sup> Couderc : Adjointe Commission scolaire
- M<sup>me</sup> Grossot : Référente solaire, invitée
- M<sup>me</sup> Nicoud : Directrice Générale des Services, invitée
- M. Foissard : Responsable structure jeunesse, invité
- M<sup>me</sup> Gauthier : Elu chargée service jeunesse et sport, invitée

#### **Les écoles**

- Pour l'élémentaire : Mme Sapir, Enseignante, Directrice et Co-présidente du conseil et les enseignants: M<sup>me</sup> Guénard, Mme Josserand, M<sup>me</sup> Léger, M<sup>me</sup> Rambaud, M<sup>me</sup> Romeu, M<sup>me</sup> Savary, M. Chanon, M. Nougues, Mme Eveillard (enseignante ZIL).

Absents : M. Bui Duy Dan, Mme Farjaudou

- Pour la maternelle : M. Pille : Enseignant, Directeur et Co-président du conseil et les enseignantes : M<sup>me</sup> Carré, M<sup>me</sup> Cotton, M<sup>me</sup> Nasse, M<sup>me</sup> Soleil.

Absente : Mme Lazaro

#### **Les parents d'élèves FCPE**

- Pour l'élémentaire : M<sup>me</sup> Erembourg, M<sup>me</sup> Lerebour, M<sup>me</sup> Mainguy, M<sup>me</sup> Durand, M. Rousselot, M<sup>me</sup> Gagneau, M<sup>me</sup> Rondi, M<sup>me</sup> Toullec (absente excusée), M<sup>me</sup> Verdonck (absente excusée), M<sup>me</sup> Eeckhoudt (invitée).

- Pour la maternelle : M<sup>me</sup> Stinus, M. Guittel, M. Couderc, M<sup>me</sup> Durand, M. Denonfoux (absent excusé), M<sup>me</sup> Eeckhoudt (invitée).

### INTRODUCTION

M. Chanon, mandaté par les directeurs(ices) explique la façon dont se déroulera ce conseil d'école et en particulier le plan qui sera suivi. Il espère ne pas trahir la pensée des participants en précisant que tout le monde est heureux et impatient de débattre sur un sujet aussi intéressant et impliquant que les rythmes scolaires. Ce conseil d'école extraordinaire débute donc à 19h15.

### PREAMBULE

M<sup>me</sup> SAPIR rappelle les règles d'un conseil d'école :

- Présidé par les directeurs(ices)
- Les Membres de droit
- Objet d'un procès-verbal
- Vote et prise de parole réservés aux membres de droit
- Devoir de réserve pour les enseignants quant au bien-fondé de la réforme.

Termes du décret n° 2013-77 => voir B.O.

- MENE 1301 789 D
- MENE 1302 761 C

La mairie doit aviser de son choix :

- Le Conseil Général au plus tard le 9 mars 2013
- L'inspection académique au plus tard le 31 mars 2013.

Rappel : il est prévu que la ½ journée de classe ait lieu le mercredi matin.

## **I- Application de la réforme : rentrée 2013 ou 2014 ?** **Position de chacun et argumentaire**

### **1) La mairie**

- Cette réforme n'est qu'une étape vers une autre
- $\frac{3}{4}$  d'heure ou 1 heure n'est pas suffisant pour organiser une activité  $\Rightarrow$  tend vers une garderie
- Monsieur Le maire note qu'un allègement des programmes serait souhaitable
- La mairie doit-elle prendre en charge les  $\frac{3}{4}$  d'heure (ou 1 heure) libérés sur la pause méridienne ou en fin d'après-midi.
- Pas de problème de transport occasionné
- A l'heure du conseil d'école
  - o 11 communes de la CCA sur 14 attendent 2014
  - o 2 sont en réflexion (La Norville et Boissy)
  - o 1 mettra en application dès 2013 (Arpajon)
- Faut-il attendre pour bénéficier de l'expérience des autres communes ?

La mairie se déclare prête à une application en 2013 comme en 2014. Son choix se fera selon les termes du débat et la décision des différentes parties, écoles et parents d'élèves.

Le coût estimé est de 50 000 €

### **2) Les représentants de parents d'élèves (FCPE)**

Un questionnaire a été transmis aux parents via les écoles, quant à leur choix pour 2013 ou 2014 et aux questionnements se rapportant à l'application de la réforme. Nous avons obtenu 255 réponses à ce questionnaire (soit 64% en considérant le nombre d'élèves) et nous remercions les parents de ces réponses. Sachant que l'école compte environ 260 familles, nous pouvons considérer un taux de réponse par famille proche du 100%.

- 70 % optent pour 2014 dont une très large majorité pour la  $\frac{1}{2}$  journée le mercredi matin.

Questionnements...

- Quel lien avec les associations ?
- CCA / CLE : y-a-t-il des accords avec d'autres communes ?
- Craintes sur le « après 15h45 » : sieste des maternelles, 400 enfants, combien de personnels encadrants ?
- Délai de 6 mois jugé trop court
- Y-aura-t-il une aide aux devoirs ?
- Les parents ne souhaitent pas que le temps libéré soit de la garderie (pas de CLE)
- Des navettes peuvent-elles être mises en place pour conduire les enfants à leurs activités ?

### **3) Les écoles**

Questionnements...

- Combien de temps pour organiser ? Temps pour prévenir les associations, les parents, les personnels intervenants sur l'école ? (chacun doit pouvoir s'organiser)
- Quelles activités péri-éducatives, y-a-t-il un projet éducatif territorial ? (il ne doit pas s'agir de garderie)
- Possibilités d'un lien avec les associations pour de nouveaux horaires ?
- Quelle organisation et mise à disposition des locaux ?
- Les associations peuvent-elles et veulent-elles intervenir sur le lieu école ?
- Le transport des élèves vers les associations est-il envisageable ? (minibus, pédibus)
- Quelle prise en compte des familles d'autres communes (harmonisation des rythmes scolaires)
- Une aide aux devoirs est-elle envisageable ?
- Possibilité d'une harmonisation en 2014 de l'inspection académique (faut-il le changer ?)
- Les travaux pour la nouvelle école maternelle impliquant déjà des changements pour tous, ne faut-il pas reporter l'application de la réforme à 2014 ?

## II- Rappel de la procédure administrative :

Seule la Mairie est compétente pour choisir la date d'application de la réforme à 2013 ou 2014. Pour la DASEN, l'organisation du temps doit être proposée par la mairie et/ou le conseil d'école.

Un vote consultatif à main levée est opéré

*Application de la réforme en 2013 : zéro votant*

*Application de la réforme en 2014 :*

- *Parents : 11 voix (tous les présents membres de droit)*
- *Mairie : Abstention*
- *Enseignants : 11+5, soient 16 voix*

⇒ **Décision : Le conseil municipal proposera une délibération en faveur de 2014**

## III- Organisation de l'organisation

### ▪ Les pistes de réflexions :

- Exemple de la commune de Breuillet : mise en place d'une commission avec toutes les parties prenantes
- Décider des échéances
- Commencer tôt

### ▪ 3 commissions consultatives sont proposées :

- 1) Organisation des horaires
- 2) Activités péri-éducatives (les contenus, lien avec les associations)
- 3) Logistique (transports / locaux)

### ▪ Composition des commissions :

- Ecole : 2 (élémentaire) + 2 (maternelle)
- Mairie : 2 (élus) + 1 (administratif)
- Parents : 2 (élémentaire) + 2 (maternelle)
- Animation : 1 (élémentaire) + 1 (maternelle)

⇒ 13 membres

### ▪ 1<sup>ères</sup> échéances pour proposition au Conseil d'Ecole :

- Vendredi 5 avril 2013 à 19 h
- Mardi 11 juin à 19h30

Ce conseil d'école se termine à 21h.

Comme indiqué par M. Chanon en début de séance ce compte-rendu est la retranscription exacte des notes prises en direct sur le paper-board aux vues et aux sus de chacun. Il donc a été approuvé de fait par l'ensemble des participants.